

Être pris en charge par ses parents. Portraits de la gêne et de l'aisance exprimées par les étudiants
Being Taken Care of by Your Parents. Students' Expressions of Limitations and of Comfort
Estar a cargo de sus padres. Apuros y desahogos expresados por los estudiantes

Vincenzo CICCHELLI

Numéro 43, printemps 2000

Voir les jeunes autrement

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005072ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005072ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

CICCHELLI, V. (2000). Être pris en charge par ses parents. Portraits de la gêne et de l'aisance exprimées par les étudiants. *Lien social et Politiques*, (43), 67–79.
<https://doi.org/10.7202/005072ar>

Résumé de l'article

L'accès d'une fraction croissante de la jeunesse à l'enseignement supérieur et l'allongement de sa permanence au sein des institutions scolaires concourent à maintenir les jeunes adultes dans un état de dépendance à l'égard de leurs familles. Les parents continuent d'éduquer les jeunes, en leur demandant des comptes dans le domaine de la réussite scolaire et de la gestion des ressources monétaires allouées. De leur côté les étudiants se demandent comment apaiser la gêne, par quels moyens se définir des individus à part entière dans un régime de prise en charge de leur existence. Sont étudiés les effets de retraitement de la socialisation familiale sur le sentiment d'autonomie des étudiants en suivant la façon dont ceux-ci se situent à l'égard de l'éducation dispensée par leurs parents d'une part et à l'égard de la signification du prolongement de la prise en charge d'autre part.

Être pris en charge par ses parents. Portraits de la gêne et de l'aisance exprimées par les étudiants

Vincenzo Cichelli

Au cours des années 1990, les travaux sur le monde des étudiants ont connu un regain d'intérêt en France, après une période de relative indifférence qui contrastait elle-même avec l'intérêt que cet objet avait suscité dans les années 1960 (Galland et Oberti, 1996). À l'intérieur de cette littérature renaissante, les enquêtes ont montré que pour une partie importante des étudiants faire des études supérieures signifie le plus souvent prolonger leur prise en charge par leur famille d'origine et bénéficier des ressources, non exclusivement monétaires, qu'elle peut mettre à leur disposition¹. Les familles demeurent ainsi un acteur prépon-

dérant du soutien accordé aux étudiants², dans une période où ceux-ci continuent pourtant de construire leur autonomie et leur émancipation vis-à-vis d'elles (Dubet, 1994a; Erlich, 1998).

Le lien de filiation à l'épreuve du prolongement de la scolarité

Ce prolongement des fils qui lient les deux générations du fait de l'allongement de la scolarisation mérite une grande attention. La poursuite des études supérieures s'offre au sociologue de la famille et de la jeunesse comme un observatoire privilégié à partir duquel scruter comment se nouent, se dénouent et finalement se renouent les attaches entre les parents et les jeunes adultes à un tournant saisissant de leur histoire : la fin sou-

haitée de l'adolescence lycéenne. Ce phénomène traduit certes une élévation des aspirations des parents et des étudiants : les études sont souhaitées aussi bien par les uns que par les autres parce qu'elles sont censées protéger contre les incertitudes du marché du travail. Mais il entraîne aussi un prolongement des obligations : l'allongement de la scolarisation implique à la fois un report de l'entrée dans l'indépendance statutaire pour les plus jeunes et une continuation de la prise en charge assurée par les familles. Il amplifie en outre l'existence de tensions, et des compromis qui en découlent, les jeunes étant obligés de continuer de recevoir une éducation parentale alors même qu'ils valorisent la quête de leur place au sein



des générations. Loin d'être un stade de la scolarité se juxtaposant aux précédents, il s'agit en réalité d'un véritable passage supposant une formulation de nouvelles questions (et une reformulation des anciennes), aussi bien pour le groupe familial que pour chacun de ses membres. Pour les étudiants, l'entrée dans les études supérieures requiert une *affiliation* avec l'univers de l'institution scolaire, comme l'a montré Alain Coulon (1997), et une *réaffiliation* avec celui de l'institution familiale (Cicchelli, 1999). De nouveaux savoirs et savoir-faire s'élaborent, des projets à moyen ou à long terme sont formulés; en même temps, les attentes relatives au soutien affectif et matériel que les étudiants escomptent de leurs parents se restructurent. Pour ces derniers, considérer les études supérieures comme une nouvelle

étape permet de déconnecter, tout au moins partiellement, leur action de pourvoyeurs de ressources d'une logique purement inconditionnelle. Autrement dit, survient une phase où les obligations mutuelles demeurent, se traduisant pour les jeunes par l'injonction à réussir scolairement et pour les parents par l'injonction à garantir la prise en charge, mais ne sauraient être acceptées telles quelles par ceux qui les contractent.

Un prolongement ambigu de la prise en charge

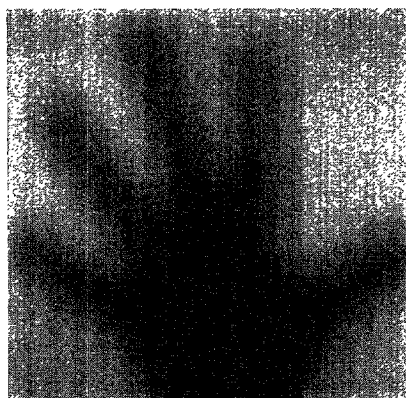
Les parents invitent les étudiants à se montrer à la hauteur de la prise en charge dont ils bénéficient, à la mériter, tout en surveillant de près ce processus de maturation, en contrôlant leurs comportements, dans le domaine monétaire notamment (Cicchelli, 1997a). Ils continuent d'énoncer les valeurs, d'édicter des règles et d'établir des dispositifs visant l'inculcation du principe de *responsabilité*. L'appel à ce dernier devient autant un moyen de production de l'individualité qu'un instrument de légitimation de la poursuite du contrôle: l'enfant s'individualise, dans la mesure où il fait l'objet d'une intervention qui s'adresse à lui et à lui seul et qui est en principe tournée vers l'achèvement de sa maturité, tout autant qu'il se voit encore assujetti, du fait même qu'il existe aux yeux des parents en vertu de ce principe exclusif d'évaluation qui ne prend pas en compte son propre regard sur soi. En instaurant une obligation, la responsabilité fait appel à la *réciprocité*. Le financement des études est conçu comme la contrepartie d'un comportement avisé, mûr, adulte qui doit conjurer les risques de la dépendance associés à la prolongation de la prise en charge, tout autant qu'il doit soutenir les engagements scolaires. Quel que soit son sexe, l'étudiant doit, selon

les *desiderata* de ses parents, apprendre à répondre: a) des objectifs qu'il s'est fixés, seul ou encouragé par ses parents; b) des moyens qui ont été mis à sa disposition pour atteindre les objectifs. Sous le regard évaluatif des parents, l'enfant doit savoir concilier les différentes dimensions de son identité. Étudiant, il ne saurait l'être ni *ad vitam æternam*, ni en affichant des comportements de *rentier*, ni en se plaçant dans l'optique de destinataire unilatéral et inconditionnel de l'aide financière parentale. Jeune, il ne saurait l'être en oubliant ses obligations universitaires. La sociabilité ne doit pas entrer en conflit avec le statut d'étudiant, érigé en métier.

Comprendre le vécu de la prise en charge

Dans cet article seront étudiés les effets de l'étirement de la socialisation familiale sur la construction de l'individualité des étudiants³. Les parents considèrent que leur regard fonctionne comme un miroir dans lequel les étudiants doivent vérifier leur conformité ou leur écart aux *desiderata* qu'ils expriment⁴. Ont été recensés trois cas de figure, trois mécanismes dans la façon dont les jeunes adultes se situent à l'égard de l'éducation dispensée par leurs parents, d'une part, et à l'égard de la signification du prolongement de la dépendance, d'autre part. Le premier cas de figure concerne les jeunes qui manifestent un fort, voire un très fort attachement à l'estime parentale. Cette dernière étant incontournable dans la définition positive d'eux-mêmes, ils sont à l'affût des jugements émis par leurs parents. Les parents respectifs d'Aliénor, de Pascal et de François désapprouvent leurs comportements en les accusant d'être dissipateurs, de ne pas toujours parvenir à rentabiliser sur le plan des études les efforts financiers dont ils font

l'objet (c'est plus particulièrement le cas de François) ou de ne pas avoir choisi des filières de qualité (dans le cas d'Aliénor et de Pascal). Si le malaise s'installe chez ces trois étudiants, les plus gênés parmi tous les interviewés, c'est qu'ils épousent le point de vue des parents en se considérant eux-mêmes coupables des défauts qui leur sont signifiés. Dans le deuxième groupe aussi les interviewés se considèrent redevables de l'approbation parentale pour ce qui a trait à la définition positive de soi. Si Sabine et Karoline vivent avec plus d'aisance la prise en charge de leurs études, c'est qu'elles trouvent des arguments capables de la justifier. Non seulement elles énumèrent à l'enquêteur leurs mérites respectifs, en dessinant chacune un portrait d'elles opposé point par point à celui des étudiants précédents, mais qui plus est, elles s'appuient sur le soutien de leurs parents: ce dernier leur paraît acquis. Le troisième groupe se distingue nettement des deux premiers dans la mesure où les interviewés puisent tout d'abord en eux-mêmes les critères de justification de la gestion de leurs ressources et du déroulement de leurs études. Ils repoussent l'idée que leurs parents pourraient leur reprocher quoi que ce soit. D'une part, la gêne des étudiants du premier groupe est effacée, quand bien même Céline, Jean-Pierre et Jean-Luc reçoivent des réprimandes de même nature que leurs homologues. D'autre part, l'aisance relative manifestée par les interviewées appartenant au second groupe devient ostentatoire: Claire et Ludovic se flattent de soulager le coût que les études représentent pour leurs familles, ayant rompu avec les obligations découlant de l'allongement de la prise en charge, grâce à la présence de ressources monétaires propres.



Autonomie et hétéronomie

L'autonomie a été entendue comme une perception positive et irremplaçable de soi vers laquelle l'individu tend, en s'astreignant à un travail de déchiffrement des jugements émis par ceux qui remplissent la fonction d'*autrui significatif*. Le recours à cette définition évite de la considérer comme une injonction purement culturelle. Derrière l'exaltation de l'idéal d'autonomie se cachent les risques d'une conception atomisée de l'individu (Renaut, 1989), vue d'autant plus pernicieuse que le mot se prête à de telles interprétations. Pour pallier cet inconvénient, ce sentiment ne saurait être compris sans son antonyme, l'hétéronomie, le deuxième pôle d'une même tension qui tiraille l'individu interviewé. Cette approche se veut complémentaire de celles qui considèrent l'autonomie comme une *autonomisation* se réalisant en fonction de stades de maturation et d'affranchissement de l'individu des instances de tutelle familiale. Nommer autonomie ce qui est d'abord de l'ordre de la perception évite de l'attribuer *ex post* exclusivement à tout individu ayant rempli certaines conditions statutaires et de la considérer comme le couronnement d'une suite d'étapes qui

mènent de l'adolescence à l'âge adulte.

Pour comprendre comment les étudiants se définissent comme autonomes ou hétéronomes à un moment donné de leur existence, ont été suivies et regroupées les expressions de leur gêne ou de leur aisance. La modélisation obtenue montre que, grâce à des monographies familiales, la cohérence narrative des récits des interviewés peut se révéler davantage heuristique pour la compréhension de leur rapport au prolongement de la socialisation que la *seule et exclusive* objectivation monétaire de l'ensemble des ressources mises à leur disposition par leurs familles⁵. Le tableau 1 présente pour chaque étudiant deux indicateurs monétaires de dépendance objective (le coût moyen mensuel qu'un étudiant représente pour ses parents et l'origine de l'argent mensuel moyen à sa disposition) et le potentiel financier de sa famille d'origine (approché par une estimation de l'ensemble de leurs revenus moyens mensuels).

Aliénor et Pascal reçoivent deux fois plus d'argent de leurs parents que François. En volume et en proportion, leur dépendance est nettement plus grande; pourtant la gêne de ces trois étudiants renvoie à des mécanismes comparables, ce qui est d'autant plus surprenant que François appartient à une famille bien plus modeste. Le coût mensuel moyen que Karoline représente pour ses parents est le plus élevé parmi les étudiants interviewés; en outre, elle n'exerce pas d'activité rémunérée, ni au cours de l'été, ni au cours de l'année universitaire, ce qui est assez rare chez les étudiants (Grignon et Gruel, 1999). Toutefois, elle se déclare bien plus à l'aise que François et aussi à l'aise que Sabine (qui elle aussi dépend moins qu'elle de ses parents). Le décalage entre les logiques discursives et la reconstruction

Être pris en charge par ses parents. Portraits de la gêne et de l'aisance exprimées par les étudiants

TABEAU 1 — Rapport à la prise en charge des études et indicateurs de dépendance objective

Rapport à la prise en charge des études	Ressources moyennes mensuelles à disposition des étudiants (selon la source)			Coût moyen mensuel supporté par les parents	Potentiel moyen mensuel de financement des parents
	Parents	Autres	Total		
<i>Étudiants gênés</i>					
Aliénor	3653 F (78 %)	1019 F (22 %)	4672 F (100 %)	3653 F	Fort (plus de 25 000 F par mois)
Pascal	2900 F (64 %)	1500 F (36 %)	4400 (100 %)	2900 F	Idem
François	400 F (46 %)	470 F (54 %)	870 F (100 %)	1339 F	Faible (entre 12 000 F et 18 000 F par mois)
<i>Étudiants dont l'aisance est relative</i>					
Sabine	3000 F (67 %)	1500 F (33 %)	4500 F (100 %)	3000 F	Fort (plus de 25 000 F par mois)
Karoline	1300 F (100 %)	— (—)	1300 F (100 %)	6030 F	Idem
<i>Étudiants dont l'aisance est ostentatoire</i>					
Céline	2280 F (38 %)	3695 F (62 %)	5975 F (100 %)	3621 F	Moyen (entre 18 000 F et 25 000 F par mois)
Jean-Pierre	1500 F (59 %)	1050 F (41 %)	2550 F (100 %)	3435 F	Idem
Jean-Luc	860 F (28 %)	2226 F (72 %)	3086 F (100 %)	1382 F	Faible (entre 12 000 F et 18 000 F par mois)
Claire	645 F (24 %)	2000 F (76 %)	2645 F (100 %)	805 F	Très faible (moins de 12 000 F par mois)
Ludovic	645 F (26 %)	1800 F (74 %)	2445 F (100 %)	750 F	Idem

Source : Reconstruction à partir de données tirées de Cicchelli, 1995 et 1997b.

Note : Il faut distinguer le coût qu'un étudiant représente pour ses parents des ressources monétaires que ceux-ci peuvent mettre à sa disposition. Dans le cas d'Aliénor, Pascal et Sabine, le coût total coïncide avec le montant des ressources que leurs parents leur octroient. Cela veut dire que ces trois étudiants reçoivent — ou ont reçu une fois pour toutes dans le cas d'Aliénor — une somme mensuelle destinée à financer la totalité de leur vie étudiante. Il n'y a pas d'autres flux monétaires recensés. Dans les autres cas, les parents peuvent financer eux-mêmes des dépenses ayant trait à la vie de leurs enfants sans que ces sommes transitent entre les mains des étudiants. Il s'agit bien d'un coût pour la famille, mais ce n'est pas de l'argent que l'étudiant gère lui-même.

70

a posteriori des transferts monétaires destinés aux étudiants est tout aussi net lorsqu'on considère le cas de ceux qui se déclarent à l'aise. Si Claire, Ludovic et Jean-Luc coûtent peu à leurs parents, dont les revenus mensuels sont bas, ce n'est ni le cas de Jean-Pierre, ni celui de Céline, étudiants appartenant au même groupe.

Portraits des systèmes de la gêne, portraits des systèmes de l'aisance

Afin de mieux comprendre les logiques qui sous-tendent la prise en charge des études supérieures, les discours recueillis ont été appréhendés à partir d'une double comptabilité réalisée par les interviewés : la première renvoie à la *circulation des flux de ressources*, la seconde aux *transactions entre le jugement de soi et le jugement des parents*. Cette double comptabilité découle du fait que la gêne et l'aisance sont le résultat d'un travail réflexif qui se réalise lorsque le donataire se situe par rapport à l'obligation de rendre. En menant des études, les étudiants contractent *virtuellement* une dette aux yeux de leurs parents (premier cas de figure), cela ne veut pourtant pas dire qu'ils se persuadent *nécessairement* d'être endettés (deuxième cas de figure). Ils peuvent aussi se montrer indifférents à des prétendus engagements et ignorer délibérément les obliga-

tions statuées par leurs parents (troisième cas de figure)⁶.

Pour saisir la manière dont le regard des parents s'inscrit dans la perception que les jeunes adultes ont d'eux-mêmes, on aura recours à une série de portraits s'apparentant plus à des cas multidimensionnels qu'à des cases d'une typologie. À la manière des figures de l'héritage d'Anne Gotman, ces modèles « ne se veulent [...] pas exhaustifs, mais indicatifs de la diversité » (1988 :

12) des attitudes recensées. Seront présentés des exemples particulièrement significatifs d'un échantillon plus large, qui combinent trois paramètres : le fait qu'un étudiant est le destinataire d'une prise en charge plus ou moins importante, la réception (positive ou négative) du jugement formulé par les parents (approbateur ou désapprobateur), le sentiment de sa légitimité et la gêne ou l'aisance ressenties.

De la gêne subie...

Aliénor, Pascal et François se considèrent globalement hétéronomes parce qu'ils ne s'estiment pas à la hauteur de la prise en charge. Le contrat n'étant pas rempli, ils se considèrent débiteurs, estiment devoir rendre des comptes à leurs parents. Leur gêne renvoie à la conscience d'un manquement à des normes désirables fondant la vie domestique.

- Quand la non-adéquation aux fins supérieures est source de culpabilité

Âgée de 22 ans, Aliénor est inscrite en DEA de sciences économiques dans une université parisienne. Sa mère, veuve habitant Bordeaux, est psychologue professionnelle. Au décès de son mari, la mère d'Aliénor a voulu réorganiser les rapports familiaux afin de faire face à cet événement bouleversant, en faisant en sorte que la disparition du père n'entraîne pas des conséquences fâcheuses, aussi bien pour la personnalité de chacun de ses enfants que pour la qualité des relations familiales. Il fallait éviter à tout prix que chaque enfant entre dans une relation fusionnelle avec sa mère, qu'il y ait une concurrence exaspérée entre frères et sœurs afin d'obtenir son affection. La mère d'Aliénor a cru pouvoir prévenir cette conflictualité en puissance en mettant en place un système fondé sur une explicitation des relations, sur l'évacuation du non-dit. Elle voulait atteindre l'objectif de mettre chacun à l'abri du jugement de l'autre. Au lieu de subir l'arbitraire de leur mère, chaque enfant rendrait des comptes à une instance impersonnelle, à une règle extérieure à la dyade mère-enfant, à « un troisième terme », pour utiliser son expression. Cette règle introduit les conditions de la liberté, car chacun est contraint de rendre compte à soi-même de ses actes. En même temps, l'adhésion à des fins supérieures ne laisse pas l'individu

victime de ses impulsions immédiates, mais lui donne les moyens de parvenir à un *self-government*, en l'attachant à un objectif qui le dépasse, qui devient sa vocation, sa « mission ». Dans le cas de l'argent, ce principe s'est enraciné dans l'octroi d'une somme d'un montant important donnée en une seule fois : 120 000 F versés en deuxième année de DEUG⁷. Aliénor considère que la formule choisie par sa mère est le mal mineur : en effet, recevoir de l'argent à des échéances régulières et selon des sommes fixes aurait sans doute amplifié son sentiment de culpabilité, car sa mère aurait pu plus fréquemment l'accuser de dépenses élevées et injustifiées. Mais la formule retenue est loin de susciter l'enthousiasme de la jeune fille. Si le principe pédagogique, élaboré au fil des ans, veut poursuivre l'objectif de « clarifier les rapports », sa concrétisation éveille les réticences d'Aliénor. D'une part, elle reproche à sa mère, en contredisant ses affirmations, d'en faire une application détournée. En dépit de sa clarté, la pratique quotidienne du contrat voit des infractions à sa clause principale : ne pas juger l'autre. Aliénor ne peut dépenser son argent à son gré, car les remarques de sa mère visent à lui inculquer la bonne gestion monétaire. Pour cette raison, elle répugne à l'idée de mettre sa mère au courant de ses dépenses. D'autre part, Aliénor estime que c'est la formalisation et l'explicitation même des relations qui posent problème dans la mesure où sa mère relève la barre des attentes à un tel niveau que toute règle enfreinte la jette dans le désarroi.

Elle est alors tiraillée entre une version positive de soi, fruit de sa tentative de s'écarter de la « mainmise » de sa mère, et une version négative faite de la quête de son approbation, quête qui la déstabilise. En effet, les infractions de la

mère à l'ordre qu'elle-même a érigé ne sont pas accidentelles pour cette jeune fille et contribuent à laisser en suspens la question principale : à qui appartient cet argent ? La réponse ambivalente d'Aliénor est révélatrice ; comme la négation de toute propriété de cet argent — dont elle n'aurait été que la simple exécutrice — n'est pas plausible, elle avoue sa copropriété. Contrairement à la raison même qui a conduit sa mère à instituer cette formule de prise en charge, Aliénor ne parvient pas à oublier l'origine de l'argent. On comprend alors que le jugement de son pourvoyeur soit omniprésent, lorsqu'elle s'achète une jupe, lorsqu'elle flâne dans les boutiques, lorsqu'elle négocie le prix d'une prestation de service. La norme n'a pas été intériorisée ; elle est pourtant fortement imprégnée de l'image de celle qui l'a édictée, ce qui la transforme en rappel à l'ordre constant, quoique inutile. Finalement, toute critique que sa mère émet à l'égard de son comportement devient pour Aliénor la preuve la plus tangible, et par là la plus douloureuse, de son échec, de sa propre déviance. En réprimandant son comportement, la mère réactive chez sa fille la conscience d'un décalage entre le principe et son exécution, décalage dont Aliénor s'estime coupable.

- Lorsque le rentier efface l'étudiant

Pascal est âgé de 21 ans. Après avoir obtenu un DEUG de sciences économiques, il s'est inscrit en deuxième année d'un DEUG de sciences sociales. Il vit avec son père, divorcé, dans un appartement, à Lille, après avoir passé son adolescence seul dans un logement indépendant situé dans une grande ville du sud-ouest de la France. Le père de Pascal valorise une circulation monétaire excluant toute interaction entre donateur et donataire. Il lui verse une somme de 2500 F par mois, y compris au cours des

périodes non scolaires. Dans son esprit, cette approche pédagogique est gage d'une réelle responsabilisation et correspond à sa conception d'éducateur prenant les traits d'un guide moral au-dessus des contingences quotidiennes. Son effacement est présenté comme l'une des marques d'une relation fondée sur une autorité fruit d'un ascendant et non sur une autorité conséquence d'une coercition. Pourtant, au cours de l'entretien avec le père, la défense de ses positions initiales fléchit, car cette contractualisation des relations établies entre deux individus s'estimant adultes a comme revers le fait que les éventuels défauts d'application du principe ne peuvent être contrôlés qu'indirectement. Dans ce système, le maturité de l'enfant est requise à l'avance et ce père se retrouve, lorsque son fils entre à l'université et cohabite avec lui, à l'affût des indices qui corroborent le bien-fondé de son pari initial. Ne trouvant pas les indices escomptés, il presse Pascal de rechercher un « job-stage » qui l'amène à enrichir son expertise et à valoriser son curriculum vitae. Un accès moins discontinu à des ressources externes permettrait dans son esprit d'atteindre une certaine rationalisation des conduites. Ce monsieur confie au travail rétribué, qui « induit un comportement à long terme » et entraîne une « dose de réalisme », la mission de conjurer

les excès d'une gestion monétaire tendant trop à la consommation et se rapprochant de la rente. Ne s'exclame-t-il pas que « 2500 francs, c'est beaucoup hein, c'est trop » ? Ne craint-il pas que le fait de recevoir de telles sommes ne « devienne une sorte d'irresponsabilité » ? Ne pouvant pas contrôler directement le comportement économique de son fils, il recherche dans la présence de l'épargne les signes d'un comportement avisé, sans y parvenir de son propre aveu.

De son côté, Pascal déclare avoir une « espèce de complexe » à recevoir tout flux monétaire en provenance de son père, il évite soigneusement de lui demander de l'argent supplémentaire, sauf dans des situations de force majeure. Pascal reconnaît certaines dérives dans son comportement et relate que son père a dû intervenir deux fois pour le sermonner. Quelques mois avant les entretiens, Pascal a dû demander de l'argent à son père afin de faire face à une dépense médicale dont le montant s'élevait à près de 5000 F. Le père a accepté d'avancer de l'argent sous la forme d'un prêt qui a dûment été remboursé par la suite. En revanche, pour combler un deuxième déficit causé par un accident de voiture, Pascal a travaillé pendant l'été. Suite à ces deux événements, pour la première fois, le père a quitté la distance qu'il avait toujours affectée à l'égard de la manifestation de l'autorité au quotidien.

À trop vouloir refouler l'argument des études dans l'explication de sa prise en charge, Pascal prête le flanc au retour d'autres explications plus inconfortables. Comment justifier l'argent qu'il reçoit si la même somme lui était allouée avant qu'il ne s'installe chez son père, lorsqu'il vivait en logement indépendant et que toutes les dépenses d'entretien courant de la maison, le loyer et les factures étaient à sa charge ? C'est pour cette raison

que, en considérant sa situation actuelle (hébergé chez son père, il est exonéré de toute participation aux frais de la maison), il conclut : « j'ai vraiment un sentiment très fort d'être plus financé que je devrais aujourd'hui par mon père ». En outre, comment justifier le modèle pédagogique mis en place par son père si sa réalisation fait défaut ? Au cours des entretiens, Pascal s'impute une « gestion déraisonnable » de l'argent. Il est « à découvert en permanence » et donne comme exemple de son incapacité de rationaliser ses dépenses le fait d'éviter de se rendre chez les médecins en cas de maladies et de continuer malgré tout à fréquenter les cafés. Et, *in fine*, à quoi sert cet argent si la grande majorité des dépenses se situent dans des domaines liés aux sorties et loisirs et non pas à des consommations imputables aux études ? Au cours de l'année 1993-1994, Pascal a payé la moitié de son inscription universitaire, il a très peu dépensé en livres. Le sentiment d'un décalage entre son aisance financière potentielle et son endettement permanent est si fort qu'il balaye au cours de l'entretien toute désinvolture. Il ravive sa crainte de se voir condamné à un modèle de rentier que ses positions politiques, plutôt à gauche, ne peuvent admettre. Pascal est gêné de ne pas pouvoir donner à son argent une finalité qui puisse être plus conforme aux souhaits d'un père dont il partage entièrement la conception de la vie, dans les domaines politique, culturel et pédagogique. L'argent perdant son référent, il devient plus difficile à assumer. Prévu pour se cultiver, il est en revanche gaspillé.

- Imposer des sacrifices aux parents

Âgé de 19 ans, François redouble sa première année de médecine. Il est logé chez ses parents. Son père est garagiste ; sa mère, comptable, perd son emploi



au moment des entretiens. D'un entretien à l'autre, le discours de François se focalise sur un élément qui, encore minoritaire au départ, devient central par la suite : il reconnaît que sa gêne provient d'un manque de respect des clauses d'un « pacte » et qu'elle croît en intensité du fait que cette infraction est ressentie douloureusement par ses parents. Aux yeux de ces derniers, deux éléments négatifs sont repérés dans la conduite de leur fils. D'une part, l'usage du financement n'est pas avisé, donne lieu à des formes de gaspillage; d'autre part, cette consommation ostentatoire se redouble d'un échec d'insertion dans le monde universitaire. François est mal classé au concours de première année en médecine, par manque d'application.

Les deux générations s'accordent sur un point : les parents octroient les ressources de base, mais puisque la prise en charge des études constitue une part importante du budget familial, chaque membre de la famille se doit d'adopter un comportement parcimonieux. L'approvisionnement dans les ressources familiales se fait en fonction des besoins de chacun; en contrepartie, les enfants sont invités à financer leurs activités extra-scolaires sur des fonds propres. François a toujours souscrit à cette gestion des rapports familiaux et en retire de grandes

satisfactions. Il est l'un des étudiants qui décrivent avec un grand plaisir leur vie de famille, le climat communautaire qui y règne. Ce n'est qu'à partir de sa première rentrée à l'université que le tableau s'obscurcit; le jeune homme relate une altération progressive des relations entre lui et ses parents qui signale une prise de conscience du renversement des termes du contrat initial : le sacrifice n'étant plus une privation volontaire des parents, mais le résultat d'une imposition, il devient la marque la plus manifeste d'une défaillance. La prise en charge de François devient insupportable aux yeux des parents parce que le jeune homme est en situation d'échec à cause d'une application discontinuée et d'un fort investissement dans la sociabilité amoureuse, dans les loisirs. Pour François, le sentiment d'avoir manqué à un devoir et d'être à l'origine d'un bouleversement des relations entre lui et ses parents rend légitime leur regard désapprobateur sur sa conduite.

La mère de François raconte une altercation verbale violente, survenue quelques jours avant les entretiens, entre elle et son fils. Ces moments d'affrontement, rares d'après les témoignages des deux partenaires, lui permettent de préciser le sens de ses déceptions. Parmi tous les reproches que la mère adresse à son fils, il y en a un qui est inlassablement répété à l'enquêteur : François s'est montré insensible aux exigences de partage de la vie de famille, et cette forme de désengagement de la vie collective est d'autant plus répréhensible qu'elle distend le lien entre les deux générations, qu'elle réduit la relation aux parents à une fonction purement instrumentale. Les concessions faites par la mère sont nombreuses et si elle décide d'adopter une conduite moins tolérante en se déclarant inébranlable, c'est que François remet radicale-

ment en question le fondement du partage de la vie de famille. François reconnaît la pertinence de ces remontrances. Comme pour Aliénor et Pascal, sa version coïncide sensiblement avec celle donnée par sa mère. Il accentue même le ton réprobateur de celle-ci, en s'estimant coupable. Il est gêné par l'argent qu'il reçoit, même s'il est en volume bien inférieur à celui perçu par ses camarades précédemment cités. L'usage impropre de l'argent concourt à entretenir l'idée que le sacrifice des parents est vain. Ce sentiment de culpabilité est d'autant plus ressenti que les parents ont constamment soutenu le projet scolaire de l'enfant, quand bien même ils étaient étrangers à son élaboration, en s'acquittant pleinement de leurs obligations. Rêvant depuis son plus jeune âge d'exercer la profession de chirurgien dentiste, François a entraîné ses parents dans cette voie. Plus le comportement des parents est perçu comme irréprochable, plus, par un effet de miroir, l'image de soi qui en émerge est peu flatteuse.

... à la gêne maîtrisée

Sabine et Karoline manifestent une certaine aisance à être prises en charge, même si elles n'évacuent pas totalement leur malaise. Le contrat étant rempli, elles estiment ne pas avoir contracté de dettes, tenir les comptes en équilibre. La conscience de s'acquitter de tâches librement acceptées et la capacité de faire coïncider souci de soi et souci d'autrui, même de façon instable, est un élément fort de leur discours.

• La prudence comme refuge

Âgée de 22 ans, Sabine termine son DEA de documentaliste. Elle loge, au sud de Paris, dans un immeuble dont ses parents sont propriétaires. Ses deux parents travaillent dans l'immobilier. En se référant à un passé révolu, Sabine

montre combien elle a cessé, après la décohabitation, de considérer la redevabilité comme la modalité majeure du rapport aux parents. D'une part, elle adhère à l'argument d'après lequel le statut étudiant est temporaire. Cela circonscrit le financement à une phase clairement délimitée des relations de filiation. En cohérence avec cette position, elle souhaite changer son statut, en se prenant en charge dès que les études se termineront. Pour que l'usufruit du domicile mis à disposition par ses parents soit lui aussi circonscrit, elle exprime le désir de leur verser un loyer le jour où elle aura des revenus stables. Sabine estime en effet que l'occupation de ce petit pavillon constitue pour ses parents un manque à gagner qu'elle veut compenser. L'imagination d'un lendemain qui soit conforme à sa vision de l'autonomie l'aide à donner une justification pertinente au financement. En revanche, les étudiants des portraits précédents n'exprimaient aucune forme de projection dans le futur, l'absence de distanciation les ancrant dans le présent ou dans le passé de la relation. D'autre part, Sabine ne cesse de revendiquer à ses yeux et à ceux de l'enquêteur un comportement prudent validé par ses parents. Quel est le propre de la prudence sinon la tempérance dans les requêtes ? Elle évite ainsi la requête réitérée en s'arrêtant en deçà d'un seuil de

tolérance. Mais la prudence doit être confortée par la patience, car à trop différer la demande et faire preuve de retenue Sabine court le risque de s'endetter en cas de dépassement de ses ressources disponibles. Pour cette raison, l'évitement de la prodigalité doit être complété par le recours à des ressources provenant d'un travail rémunéré. Et Sabine de refuser d'être toujours en condition de donataire, d'écarter l'idée d'un scénario où ses parents l'aideraient davantage. Ses parents peuvent s'acquitter de la tâche de l'aider sans qu'elle estime pour autant sombrer dans l'assistanat. Qui plus est, elle affirme utiliser l'argent avec justesse. Ce sont ces conditions qui lui permettent de trouver un juste équilibre entre les *desiderata* pédagogiques des parents et les exigences associées à la volonté de s'écarter de la dépendance. Que Sabine parvienne à mobiliser des arguments pour éponger son sentiment de dette, on le voit à la façon dont elle parle de la conciliation des ressources provenant de ses parents et des ressources gagnées personnellement. Contrairement à d'autres étudiants, Sabine n'est pas hantée par la distinction entre l'argent donné par ses parents et l'argent provenant d'activités rémunérées, les affectations de l'un et de l'autre étant sensiblement les mêmes. L'oubli de Sabine est fonction de son système d'atténuation de la gêne, alors que l'attention portée par Aliénor à l'origine et à l'usage de l'argent de sa mère révélait sa hantise.

- Obtenir la caution des parents : le modèle du bon élève

Âgée de 25 ans, Karoline commence son DEA de sciences économiques et sociales dans une université privée parisienne. Après avoir passé une année à Paris en partageant un logement avec une amie pendant la deuxième année de

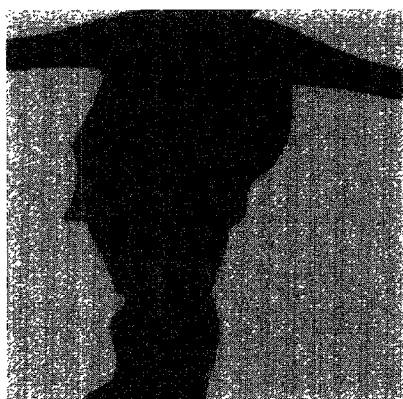
DEUG, et avoir vécu deux ans à l'étranger pour parfaire sa connaissance des langues, elle est logée l'année de son DEA chez ses parents. Le père est cadre supérieur dans une entreprise d'assurances.

À l'époque des entretiens, Karoline est inscrite en DESS dans un institut privé parisien ; le montant de son inscription est de l'ordre de 30 000 F. L'objectif de Karoline est alors d'argumenter le bien-fondé de cette dépense et d'exhiber les marques de son mérite. Son sérieux dans les études est à la hauteur de la valeur du DESS choisi, car il se présente comme un *investissement* rentable. La réussite scolaire est pour elle et pour ses parents un élément essentiel de l'échange, dans la mesure où elle a hissé ses études à la hauteur d'une profession. Double cursus, filières sélectives, maîtrise de plusieurs langues européennes, stages en entreprise en été, les performances de Karoline suscitent l'enthousiasme de son père, ingénieur. Le regard porté sur elle se veut affectueux et admiratif, car Karoline personnifie aux yeux du père la réussite du sérieux conjugué à la bonne volonté. Le portrait esquissé, plein de fierté, se fonde sur l'espoir d'un avenir radieux : « je n'ai aucune idée de ce qu'elle fera dans 15 ou 20 ans... elle peut faire des tas de choses... » dit-il.

Par son comportement, Karoline renvoie à ses parents les marques du bien-fondé de leur appréciation globale et affiche devant l'enquêteur un comportement mature : elle réussit brillamment depuis le lycée tout comme elle ne gaspille pas l'aide financière reçue. De quelque façon que ce soit, Karoline tient à limiter le coût que ses études représentent, d'autant plus qu'elle le considère démesurément élevé. Elle compense l'accroissement des droits scolaires du DESS en revenant loger chez ses parents. Elle se

rassure en confirmant que cette dépense reste exceptionnelle, en comptant sur l'arrêt définitif prochain de la prise en charge. Les parents peuvent avoir confiance en Karoline, car cette jeune fille est convaincue du bien-fondé de leurs principes pédagogiques. Plus que Sabine, elle ne cesse d'insister sur le fait que son comportement posé correspond bien à une conviction intime et non pas seulement à une injonction externe : « c'est à moi de savoir comment gérer ça » dit Karoline après avoir dénombré les flux monétaires dont elle est l'objet.

C'est donc après avoir pris soin d'explicitier les attentes réciproques et les conduites effectives que Karoline peut revendiquer quelque chose qui n'apparaît pas dans d'autres monographies. Si elle dépense beaucoup en livres, et que cela ne lui est pas reproché, c'est qu'elle se montre toujours méritante et que cette dépense n'est pas de nature somptuaire. Karoline est passionnée de livres, mais plutôt que d'une passion nuisible, il s'agit de les utiliser afin de mieux réussir scolairement. L'argument des études justifie plus facilement les passions lorsque ces dernières sont par ailleurs déjà contenues. Finalement, Karoline parvient à cultiver un art difficile. Elle se montre participative et attentive à la vie de famille, elle articule avec succès l'investissement dans les études et sa vie sentimentale. Le regard des parents ne peut qu'amplifier un regard positif sur soi, ce qui explique l'aisance dont fait preuve Karoline lorsqu'elle se pense comme le *sujet* actif de ses études. Grâce à ses précautions, le financement n'est pas blessant. C'est d'autant plus intéressant à souligner que Karoline est totalement prise en charge par ses parents, ne dispose d'aucunes ressources provenant de l'extérieur. N'ayant pas le sentiment de rendre des comptes à ses parents, car ces derniers



paraissent en équilibre, Karoline s'estime autonome.

Se targuer de l'aisance

Pour les étudiants du troisième cas de figure, l'autonomie et l'aisance doivent être partiellement ou totalement délogées du point de vue parental. Cela remet en question toute prétention des parents à porter un jugement sur leurs conduites. Le ton des propos passe d'une attitude plutôt défensive à une autre attitude plutôt offensive, et d'un discours aux accents d'expiation à un discours aux accents de récrimination. Ces étudiants adoptent une position critique à l'égard de la prétention des parents à les évaluer, frôlant l'agacement, voire l'irritation. L'autonomie s'apparente pour eux à un effort de distanciation, à une tentative de se soustraire au jugement des parents.

- De l'enfant créateur...

Âgée de 22 ans, Céline termine son DEA de sciences politiques. Elle loge à Paris dans un appartement indépendant. Ses parents habitent la banlieue sud. Son père est un ancien tailleur à la retraite, sa mère s'occupe de vente dans une société de bureautique. Céline délègue le point de vue de ses parents. Ce sont ces derniers qui l'ont poussée à faire des études, il leur reviendrait donc de la prendre

en charge. Pour parvenir à renverser les termes du contrat, Céline explicite préalablement l'équivalence entre les ressources dont elle bénéficie et la poursuite des études. Elle juge l'argent reçu mensuellement comme un « dû », un « salaire ». Elle renverse le sens de la dette en exprimant, au travers du langage de la vie professionnelle et de l'économie, l'équivalence entre son activité d'étudiante et le versement mensuel dont elle est l'objet : « Ils m'ont poussée à faire des études supérieures, donc à la limite, même si j'en suis très contente, même si c'est pour moi, je pense qu'ils me sont redevables en continuant à m'entretenir ». Une certaine animosité affleure parfois dans le discours de Céline, même si, par ailleurs, elle se rend compte des opportunités qui s'offrent à elle grâce à un cursus long. Et c'est ce sentiment de poursuivre des études parce que les parents le voulaient, le souhaitaient, qui a nourri en elle l'idée d'être créditrice à leur égard. Souvent, Céline conteste à ses parents la faculté de statuer sur la légitimité des dépenses ayant droit à un remboursement. Pour Céline cette attitude est répréhensible dans la mesure où les dépenses dans les domaines des livres et de la santé — reprochées par ses parents lorsqu'elles dépassaient un certain seuil — font partie de la prise en charge des études au sens strict. Elle relate les disputes, aujourd'hui moins fréquentes, entre elle et sa mère, les heurts manifestant sa tentative d'imposer à ses parents le statut de débiteurs et la volonté de ses derniers d'y échapper. Céline a engagé un bras de fer avec ses parents afin de leur arracher un maximum d'avantages liés à sa condition d'étudiante. Pourtant ces derniers n'ont pas pour autant accepté d'abdiquer leurs principes pédagogiques, en choisissant tour à tour les concessions les moins dérangeantes. Par exemple, le père

76

de Céline a abandonné bon gré mal gré à son épouse la gestion des crédits à allouer à sa fille, qui avait prétexté une « incompatibilité de caractère » entre eux. Ce changement d'interlocuteur constitue aux yeux de la jeune fille une conquête, même si elle reconnaît qu'il a plus eu la fonction d'apaiser une conflictualité diffuse que de lui apporter des avantages financiers. D'après ses souvenirs, ce passage n'a pas été accompagné d'une augmentation du montant des ressources allouées, ni d'une extension des domaines pris en charge. Mais d'autres victoires inaccomplies parsèment son chemin, telle une décohabitation échouée en début d'études. Le départ a été mal vécu par Céline, confrontée à une autogestion totale des ressources à sa disposition. Des éléments comme les échéances trimestrielles des factures de gaz, d'électricité, de loyer sont évoqués comme des obstacles insurmontables qui l'ont poussée à regagner le domicile parental. C'est lors de son second départ qu'elle a pu profiter d'une nouvelle circulation des ressources monétaires prévoyant non seulement des transferts fixes et réguliers, mais aussi le remboursement de dépenses extraordinaires. Afin d'éviter toute insolvabilité, les parents ont pris plus de précautions.

Céline réussit dans ses études et prend goût à les valoriser tout comme, contrairement à ses pro-

jets initiaux, elle s'attache à la fierté manifestée par ses parents. Voilà la conclusion de cette étudiante, dont la gêne initiale à subir le point de vue des parents s'estompe au profit d'une certaine aisance, fruit de solutions de compromis. Elle tient à présenter à l'enquêteur ses tentatives pour se soustraire au jugement de ses parents, parcours inachevé qui est toutefois présenté moins comme une défaite que comme un consentement arraché en vue de reformuler leurs relations. Céline s'enorgueillit de cette résistance, qui, à ses yeux, est la marque même de son « autonomie d'esprit ».

- ... aux parents débiteurs

Âgé de 24 ans, étudiant en DEA de droit, Jean-Pierre prépare son concours pour devenir avocat. Il vit dans un logement HLM à Rennes, habité auparavant par son frère. Les parents de Jean-Pierre sont tous les deux retraités. Quant à Jean-Luc, 26 ans et demi, il termine un cursus dans une école dentaire, après avoir redoublé sa seconde et avoir échoué le concours à la première année. Il est logé chez ses parents. La mère est enseignante certifiée au collège; le père, ancien propriétaire PDG d'une PME, est actuellement représentant.

L'animosité et le ressentiment transparaissent massivement dans les mots de Jean-Pierre et Jean-Luc, dont les parents seraient en quelque sorte coupables de ne pas leur octroyer des ressources suffisantes. Contrairement à François, Jean-Pierre et Jean-Luc remettent en question l'idée que leurs parents fassent des sacrifices, argument que ces derniers utiliseraient pour éviter de leur octroyer plus de ressources. Ainsi, des phrases comme « ils peuvent payer », « ils sont tout de même pas à la dèche » (Jean-Luc), « ils sont pas riches, mais ils ont plus de fric qu'ils laissent entendre » (Jean-Pierre) permettent de repousser l'idée que le transfert

lèse les parents. Dans les portraits précédents, lorsque les enfants insistaient sur le revenu de leurs parents, ce n'était nullement pour réclamer davantage d'argent ou pour justifier leurs requêtes, mais plutôt pour se dérober à la suspicion d'être à l'origine des sacrifices de leurs parents. Dans le cas de Jean-Pierre et de Jean-Luc, en revanche, il s'agit d'abord de s'arroger le droit d'avoir plus de ressources. C'est pour cette raison qu'ils insistent lourdement sur leur insolvabilité et sur leurs carences, conçues moins comme la conséquence d'un comportement dont ils sont les responsables que comme la marque d'une certaine avarice des parents.

Après avoir insisté sur la faiblesse des montants qui lui sont alloués, Jean-Pierre n'hésite pas à évoquer ses vols répétés pour s'approvisionner en livres. Il avoue être très souvent en infraction dans les transports publics et dans les cinémas et voler de la nourriture dans les supermarchés. C'est une récrimination adressée aux parents, coupables de ne pas allouer plus d'argent liquide (ils lui versent cinquante francs par jour). Jean-Luc aussi est agacé, il reproche à ses parents de ne pas lui donner davantage d'argent hebdomadaire et de ne pas parvenir à admettre que la somme octroyée n'est pas suffisante. Il insiste sur la structure de ses dépenses ostentatoires et sur son endettement permanent. Il s'adonne intensément à la sociabilité des cafés, des restaurants, des discothèques, des cinémas. En ce qui concerne ses dettes bancaires, entre 1988, année de sa première inscription en médecine, et 1995, il a emprunté 124 000 F qu'il rembourse tous les mois à différents instituts de crédit. C'est à l'aide de ressources extérieures que Jean-Luc essaye d'atteindre un niveau de vie que les ressources allouées par ses parents ne peuvent

lui offrir (il reçoit deux cents francs par semaine). Si les conditions économiques étaient plus favorables, les parents lui octroieraient cent francs de plus par mois, ce qui mettrait à sa disposition une somme manifestement inférieure à ses dépenses. Contrairement à Pascal, il ne manifeste dans la description de ses dépenses aucun sentiment de culpabilité ou adhésion au modèle de la responsabilité. Le récit de ses loisirs est assorti de considérations narquoises, voire hostiles destinées à anticiper toute attitude de désapprobation. Pour Jean-Luc, comme pour Jean-Pierre, l'endettement n'est pas une infraction et ne peut à ce titre être attribué à une prodigalité stigmatisée. Même, il revient aux parents de s'adapter aux exigences de leurs enfants.

Pour cette raison, dans aucun cas le regard des parents n'est sollicité pour justifier leur comportement. Si les parents ne dispensent pas le salut, en accordant le pardon, ils ne peuvent pas non plus châtier. La gêne est alors consubstantielle d'un agacement, tout comme l'hétéronomie est le fruit d'une situation insupportable à laquelle les deux étudiants échappent grâce à la remise en question de plusieurs principes pédagogiques. L'idée que l'on puisse se responsabiliser par l'intermédiaire de la bonne gestion de l'argent et en investissant dans ses études est viscéralement rejetée. S'appliquer dans ses études n'est plausible que dans le cadre d'une vie agrémentée de loisirs. Plutôt que d'une extinction de dette, il faudrait parler d'un refus de penser que faire des études puisse être à l'origine d'un retour. Les études deviennent une affaire strictement individuelle, ce qui implique qu'il revienne à l'enfant de gérer leur poursuite comme il l'entend. Pour cette raison, les redoublements de Jean-Luc n'ont donné lieu à aucune réprimande de la part de ses parents et même, le bilan de son parcours

universitaire doit susciter leur plus grande satisfaction. Dans le même registre se situent les déclarations de Jean-Pierre, qui parie sur la fierté de ses parents pour continuer à être pris en charge. Son père n'avoue jamais en sa présence sa satisfaction, en craignant que son fils ne s'en empare pour atténuer sa sévérité affichée. Pourtant, grâce à une tante, ce jeune homme sait que son père est satisfait, et il compte précisément exploiter ce sentiment pour continuer d'être pris en charge.

• Soulager les parents

Il est d'autres cas où les enfants se considèrent à la fois autonomes et à l'aise lorsqu'ils se pensent comme étudiants. Il s'agit d'une version relatée par ceux qui estiment être eux-mêmes les pourvoyeurs de la poursuite de leurs études. Claire et Ludovic sont du nombre. Âgée de 20 ans, boursière, Claire redouble sa première année d'un DEUG de lettres modernes. Elle vit dans une chambre de la Cité universitaire de Lille. Son père est peintre et artisan, sa mère secrétaire. Ludovic, 22 ans, est inscrit en DEA de chimie. Il est boursier et réside dans une chambre dans la résidence universitaire de Caen. Son père est contremaître, sa mère employée. Les étudiants « pourvoyeurs » avancent non seulement que les ressources personnelles dépassent les ressources parentales, mais, qui plus est, qu'elles autorisent, *globalement*, la séparation des budgets et l'autosuffisance. Par conséquent, le regard parental peut être flatteur s'il est approuvateur et rencontre une approbation de soi déjà existante, réconfortant s'il est approuvateur et rencontre une vision négative de soi et, enfin, agaçant dès qu'il devient désapprouvateur. On comprend alors que l'autonomie soit, dans ce cas-là aussi, non la rencontre de l'estime des autres et de l'estime de soi,

mais la mise à distance de toute tentative pour marquer un contrôle. À l'origine de cette façon de penser la prise en charge, il y a la présence de ressources monétaires en provenance de l'État. On retrouve ces discours chez certains boursiers vivant, qui plus est, en résidence universitaire. Aucun compte n'est à rendre aux parents, car les étudiants doivent parvenir à se rendre des comptes à eux-mêmes pour s'estimer parfaitement responsables. Claire n'affirme-t-elle pas que ses parents évitent de lui faire des remarques sur la gestion de son argent parce qu'elle se prend elle-même en charge ? Certes, il peut arriver que Claire parle de ses projets de dépenses, mais pour elle il s'agit d'une conversation, d'un conseil demandé. En revanche, recevoir de l'argent veut dire devoir rendre des comptes.

Tant que les dépenses sont faites avec leurs ressources, ces étudiants se déclarent à l'abri du jugement de leurs parents. *A contrario*, dès qu'ils reçoivent de l'argent, ils se sentent à nouveau gênés. C'est le cas de Claire, qui a reçu de l'argent de sa mère en cachette, une grosse somme qu'elle n'a pas su utiliser. Reçu « sans effort », cet argent pèse car son gaspillage devient une atteinte à la complicité maternelle. Pour cette raison, de façon mi-facétieuse, mi-sérieuse, elle demande pendant l'entretien si elle ne risque pas que ses parents viennent à connaissance de sa vraie gestion de cet argent. C'est aussi le cas de Ludovic qui, l'année précédente, à cause d'une erreur d'attribution, a dû patienter plusieurs mois avant de toucher sa bourse. Son discours devient alors très prudent, car il avoue avoir tout essayé à l'époque pour ne pas être à la charge de ses parents.

Conclusion

En tant que pourvoyeurs des ressources matérielles destinées à

la prise en charge des études supérieures, les parents demandent des comptes à leurs enfants. Ils jugent leur sérieux scolaire, leur gestion des ressources monétaires. La réception par les étudiants de l'évaluation dont ils font l'objet a été appréhendée à partir de la gêne et de l'aisance manifestées au cours de longs entretiens répétés, nécessaires pour gagner la confiance des enquêtés. Ces deux attitudes ne se laissent pas appréhender seulement par la mesure de la dépendance monétaire des étudiants à l'égard de leur famille, la logique discursive n'étant pas le reflet imparfait des seules données véritablement objectives parce que quantifiables. Lorsqu'on se place du point de vue des étudiants, le meilleur rendement qu'une approche intensive puisse fournir consiste à mettre en récit le rapport des individus à la prise en charge dont ils bénéficient. Trois cas de figure ont été distingués qui renvoient à autant de façons dont les étudiants acceptent ou non que leurs parents les soumettent à cette forme de pédagogie qui consiste à les surveiller tout en les poussant à être plus responsables. Si certains justifient l'ingérence parentale en adhérant aux reproches qui leur sont adressés, d'autres s'en prévalent pour donner une image positive d'eux-mêmes. D'autres, enfin, refusent catégoriquement que les parents puissent faire du financement de leur vie

étudiante le point d'orgue de leur propension à les évaluer. Cet article voulait montrer qu'en se penchant à la fois sur les transactions entre le regard sur soi et celui des parents et sur la circulation de l'argent destiné aux étudiants, on pouvait saisir l'autonomie, notion au demeurant complexe, comme une *expérience* (Dubet, 1994b) et non pas seulement comme une donnée externe à l'individu. Dès lors que le regard sociologique s'intéresse non pas exclusivement à la résultante d'un processus d'affranchissement des étudiants de la tutelle familiale, mais aux arrangements permettant de combiner la construction de leur individualité avec le maintien de liens et d'attaches émotionnelles, les sentiments de l'autonomie et de l'hétéronomie forment une entrée incontournable pour la compréhension de l'allongement de la socialisation familiale.

Vincenzo Cicchelli
CERLIS-Paris V-CNRS

Notes

- ¹ Sur l'ampleur et la diversité de la prise en charge parentale, voir Galland, Cléménçon, Le Galès et Oberti, 1995 ; Gruel, 1996 ; Eicher et Gruel, 1997 ; Grignon, 1998.
- ² Au niveau politique, la décision des pouvoirs politiques de continuer de verser les allocations familiales jusqu'à l'âge de vingt ans aux parents des étudiants — et non directement aux jeunes eux-mêmes — ne fait que renforcer la définition de cette fraction de la jeunesse par la dépendance familiale (Singly, 1998a).
- ³ Je remercie vivement François de Singly ainsi que les membres du comité de lecture pour leurs remarques critiques sur cet article.
- ⁴ Par le syntagme *self-verifying feedback*, la littérature américaine nomme un mécanisme qui met au jour combien il est important pour Ego — dans le cadre d'une relation avec un proche — de recevoir une confirmation de ses vues initiales. Voir Katz et Beach (1997). Sur l'importance du rôle joué par les proches dans la construction de l'identité intime, y compris dans les

sociétés individualistes, voir Singly (1996, 1998b).

- ⁵ Nous avons appelé *monographies familiales* le recueil d'un matériau aux multiples facettes, construit en croisant les narrations de soi avec les interactions quotidiennes, ces dernières étant saisies en confrontant les discours avec les chiffres déclarés. L'échantillon comprend vingt monographies familiales, pour un total de 80 entretiens, dont un a été mené avec l'un des parents et les trois autres avec l'étudiant. Ces monographies ont été réalisées dans le cadre d'une enquête financée par l'Observatoire de la vie étudiante, à la base d'un rapport (Cicchelli, 1995) et pour partie d'une thèse de doctorat (Cicchelli, 1999).
- ⁶ Ainsi, contrairement à ce que pensent d'autres auteurs, l'acte de rendre ne sera pas toujours appréhendé comme une obligation (Godbout, avec la collaboration de Caillé, 1992).
- ⁷ En effet, qu'Aliénor reçoive en DEA un second virement de 80 000 F ne change rien à l'unicité de l'allocation. Le deuxième virement fait suite à une décision de la mère de liquider le capital disponible et c'est un hasard si Aliénor poursuit encore des études et est fortement endettée — ce n'est pas le cas pour ses autres frères et sœurs.

Bibliographie

- CICCHELLI, V. (sous la direction scientifique de F. de SINGLY). 1995. *Les Ressources familiales des étudiants*. Rapport commandé par l'Observatoire de la vie étudiante. Paris, novembre, 187 p.
- CICCHELLI, V. 1997a. « Le logiche di scambio delle risorse familiari dello studente : fra orientamenti pedagogici e costruzione del *self* autonomo », dans E. SCABINI et G. ROSSI, éd. *Giovani in famiglia tra autonomia e nuove dipendenze. Studi interdisciplinari sulla famiglia*, no 16 : 245-283.
- CICCHELLI, V. 1997b. « Esquisse d'une typologie de la circulation des ressources familiales des étudiants », dans J.-C. EICHER et L. GRUEL, avec la collaboration de V. CICCHELLI et O. MARCHAND. *Le Financement de la vie étudiante*. Paris, La Documentation française : 131-154.
- CICCHELLI, V. 1999. *Nouer, dénouer, renouer. La construction du lien intergénérationnel à l'âge des études*. Sorbonne, Paris V. Faculté des sciences humaines et sociales, thèse pour le doctorat en sociologie, dirigée par F. de Singly.

- COULON, A. 1997. *Le Métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*. Paris, PUF.
- DUBET, F. 1994a. « L'étudiant en l'université de masse », *Revue française de sociologie*, XXXV, 4 : 511-532.
- DUBET, F. 1994b. *Sociologie de l'expérience*. Paris, Seuil.
- EICHER, J.-C., et L. GRUEL, avec la collaboration de V. CICCHELLI et O. MARCHAND. 1997. *Le Financement de la vie étudiante*. Paris, La Documentation française, Cahiers de l'OVE, no 3.
- ERLICH, V. 1998. *Les Nouveaux Étudiants. Un groupe social en mutation*. Paris Armand Colin.
- GALLAND, O., M. CLÉMENÇON, P. LE GALÈS et M. OBERTI. 1995. *Le Monde des étudiants*. Paris, PUF.
- GALLAND, O., et M. OBERTI. 1996. *Les Étudiants*. Paris, La Découverte.
- GODBOUT, J., avec la collaboration d'A. CAILLÉ. 1992. *L'Esprit du don*. Paris, La Découverte.
- GOTMAN, A. 1988. *Hériter*. Paris, PUF.
- GRIGNON, C. 1998. *La Vie matérielle des étudiants. Logement, alimentation, santé*. Paris, La Documentation française, Cahiers de l'OVE, no 4.
- GRIGNON, C., et L. GRUEL. 1999. *La Vie étudiante*. Paris, PUF, Politique d'aujourd'hui.
- GRUEL, L. 1996. « Les ressources des étudiants et leurs évolutions », dans C. GRIGNON, L. GRUEL et B. BENSOUSSAN. *Les Conditions de vie des étudiants*. Paris, La Documentation française : 129-160.
- KATZ, J., et S. R. H. BEACH. 1997. « Self-verification and depressive symptoms in marriage and courtship : A multiple pathway model », *Journal of Marriage and the Family*, 59 : 903-914.
- RENAUT, A. 1989. *L'Ère de l'individu*. Paris, Gallimard.
- SINGLY, F. de. 1996. *Le Soi, le couple et la famille*. Paris, Nathan.
- SINGLY, F. de. 1998a. « La question politique des jeunes adultes », dans I. THÉRY, éd. *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*. Paris, Odile Jacob : 361-381.
- SINGLY, F. de. 1998b. « Individualisme et lien social », *Lien social et politiques-RIAC*, 39 : 33-46.